



# ÉTUDES et RÉSULTATS

juillet 2024  
n° 1307

## L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : plus de personnel mais des difficultés de recrutement

Fin 2022, 343 100 personnes travaillent dans les structures accompagnant les personnes handicapées, soit une progression de 5 % par rapport à 2018. Cette croissance a été particulièrement importante dans les services pour adultes : +12 % en quatre ans en équivalent temps plein.

7 structures sur 10 déclarent avoir été concernées par des difficultés de recrutement au cours de l'année 2022. Les difficultés sont un peu plus importantes dans les structures pour enfants que dans celles pour adultes.

En moyenne, les professionnels sont âgés de 44 ans, mais avec de fortes disparités selon les fonctions exercées. Les femmes sont largement majoritaires et représentent trois quarts des effectifs.

Vanessa Bellamy et Audrey Farges (DREES)

**F**in 2022, selon l'enquête ES-Handicap de la DREES (*encadré 1*), 343 100 personnes travaillent dans les structures accompagnant les personnes handicapées ; elles représentent 270 300 équivalents temps plein (ETP) [*tableau 1 et tableau complémentaire A*]. Ce chiffre est en hausse de 5 % par rapport à 2018, en lien avec la progression de 4 % du nombre de places (Farges, 2024). Les effectifs ont inégalement progressé : au sein des structures pour adultes, la progression est importante dans les services (+12 %) et moindre dans les établissements (+3 %). C'est l'inverse dans les structures accompagnant des enfants : +7 % d'augmentation des personnels dans les établissements et +4 % dans les services.

En moyenne, le nombre d'ETP par place est égal à 0,5, mais il varie fortement selon le type de structure. Dans les structures dédiées à l'accompagnement des enfants et

adolescents, il est le plus élevé dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (1,1 ETP par place), qui sont des structures médicalisées, ainsi que dans les instituts d'éducation motrice (IEM) [0,9 ETP par place] (*encadré 2*). Il est le plus faible dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) avec 0,3 ETP par place.

Dans les structures pour adultes, c'est dans les foyers que le nombre d'ETP par place est le plus important mais, là encore, avec des disparités. Les établissements médicalisés que sont les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM), incluant les foyers d'accueil médicalisés (FAM), déclarent plus d'un ETP par place : 1,2 pour les MAS et 1,1 pour les EAM [*tableau complémentaire B*]. Les autres types de foyers, c'est-à-dire les établissements d'accueil non médicalisés (EANM), dénombrent 0,6 ETP par place.

1. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)



## 74 % des structures pour enfants et 68 % de celles pour adultes ont déclaré des difficultés de recrutement en 2022

En 2022, 7 structures sur 10 ont déclaré avoir eu des difficultés de recrutement. Ces difficultés sont un peu plus importantes dans les structures dédiées aux enfants, qui sont 74 % à être concernées, contre 68 % dans celles pour adultes (*graphique 1*). Dans ces deux types de structures, les établissements médicalisés sont le plus souvent touchés par ces difficultés : 94 % des MAS, 88 % des EAM et 88 % des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés ont déclaré des difficultés de recrutement en 2022. Les services, pour adultes comme pour enfants, déclarent moins fréquemment de problèmes dans le recrutement de leurs équipes.

Tous types de structures confondus, le personnel socio-éducatif (éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, etc.) s'avère particulièrement difficile à engager pour 88 % des structures. Le personnel soignant est également concerné, dans une moindre

mesure toutefois (67 %). Le personnel d'enseignement semble, quant à lui, plus épargné par ces difficultés parmi les structures pour enfants et adolescents : seules 23 % d'entre elles indiquent avoir des difficultés pour en recruter.

En 2022, 61 % des structures médico-sociales ont eu recours à du personnel extérieur à la structure tels que des prestataires ou du personnel libéral. Probablement en lien avec les difficultés de recrutement, ce type de recours est très largement répandu dans les IEM (88 %) ainsi que dans les établissements médicalisés précédemment cités (supérieur à 84 %). La part de structures ayant recours à du personnel extérieur est en hausse de 3 points par rapport à 2018. Les difficultés du recrutement influent également sur la rotation du personnel, qui s'accroît. Ainsi, fin 2022, 28 % du personnel en fonction au 31 décembre est arrivé depuis moins d'un an, contre 22 % en 2018 et 21 % en 2014 [*tableau complémentaire C*]. Hormis le personnel médical, toutes les catégories de personnel sont concernées. Près d'un tiers des psychologues et du personnel

### Encadré 1 L'enquête ES-Handicap

L'enquête ES-Handicap est conduite tous les quatre ans par la DREES auprès de l'ensemble des structures médico-sociales accompagnant les personnes handicapées. Elle permet de décrire l'activité des structures, les caractéristiques du personnel, ainsi que celles des personnes qu'elles accompagnent.

La dernière vague de l'enquête porte sur la situation fin 2022. La collecte s'est déroulée au premier semestre 2023 auprès de 12 380 structures (à champ constant). 77 % des structures interrogées ont répondu aux volets agrégés de l'enquête et 74 % des structures ont répondu au volet concernant le personnel.

Pour cette édition, le questionnaire a été étoffé de nouvelles questions concernant le fonctionnement des structures. Ont notamment été ajoutées des questions sur les difficultés de recrutement rencontrées en 2022, les dispositifs portés par la structure (unité d'enseignement, fonctionnement en dispositif intégré, etc.) ou encore la formalisation d'une démarche de gestion des risques et de lutte contre la maltraitance.

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) font l'objet d'un questionnaire spécifique du fait de leur mode de fonctionnement.

Tableau 1 Effectifs des personnels

Type de structure	2022			Évolution entre 2018 et 2022 (en %)
	Personnel en effectifs	Personnel en équivalent temps plein (ETP)	ETP par place	Personnel en ETP
<b>Ensemble des structures</b>	<b>343 100</b>	<b>270 300</b>	<b>0,51</b>	<b>4,9</b>
<b>Établissements pour enfants</b>	<b>103 600</b>	<b>83 300</b>	<b>0,71</b>	<b>6,7</b>
Dont :				
Instituts médico-éducatifs	61 100	50 400	0,67	9,6
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques	17 200	13 800	0,70	9,5
Établissements pour enfants polyhandicapés	8 100	6 100	1,11	-4,7
Instituts d'éducation motrice	8 600	6 800	0,90	6,3
Instituts pour jeunes déficients sensoriels <sup>1</sup>	7 400	5 400	0,68	8,0
Établissements expérimentaux <sup>2</sup>	600	400	0,52	-66,7
Autres établissements pour enfants <sup>3</sup>	600	400	0,61	0,0
<b>Services pour enfants<sup>4</sup></b>	<b>27 400</b>	<b>16 600</b>	<b>0,30</b>	<b>4,4</b>
<b>Établissements pour adultes</b>	<b>196 000</b>	<b>160 200</b>	<b>0,54</b>	<b>3,4</b>
Dont :				
Établissements et services d'aide par le travail	31 100	26 200	0,22	2,3
Centres de formation et d'orientation professionnelle <sup>5</sup>	5 900	3 800	0,33	2,7
Foyers <sup>6</sup>	157 800	129 400	0,81	4,2
Établissements d'accueil temporaire	500	300	0,54	-25,0
Établissements expérimentaux <sup>2</sup>	700	500	0,28	-50,0
<b>Services pour adultes<sup>7</sup></b>	<b>15 300</b>	<b>9 600</b>	<b>0,16</b>	<b>11,6</b>
<b>Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie</b>	<b>800</b>	<b>600</b>	<b>0,36</b>	<b>-</b>

1. Instituts pour déficients visuels, instituts pour déficients auditifs, instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles.

2. Les établissements expérimentaux pour enfants et ceux pour adultes sont progressivement remplacés par les établissements expérimentaux pour personnes handicapées. Cela explique les évolutions observées sur ces catégories.

3. Établissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants spécialisés et foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés.

4. Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

5. Établissements et services de pré-orientation (Espo), établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP), et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

6. Foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalent, maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM), établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM).

7. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

**Lecture** > Au 31 décembre 2022, 61 100 personnes travaillent dans les instituts médico-éducatifs. Cela représente 50 400 ETP, en hausse de 9,6 % par rapport à 2018. Le nombre d'ETP par place est égal à 0,67.

**Champ** > Établissements et services pour personnes handicapées, France.

**Source** > DREES, enquêtes ES-Handicap 2018 et 2022.

> Études et Résultats n° 1307 © DREES

## Encadré 2 Les structures d'accompagnement pour personnes handicapées

Différentes structures médico-sociales proposent un accompagnement des personnes handicapées et sont donc enquêtées par la DREES :

### Les établissements et services pour enfants ou adolescents handicapés

Les instituts médico-éducatifs (IME) s'adressent aux jeunes présentant des déficiences intellectuelles, des troubles du spectre de l'autisme, ou un handicap psychique.

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) accompagnent des jeunes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) accompagnent des enfants ou adolescents présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale.

Les instituts d'éducation motrice (IEM) proposent des prises en charge pour les enfants ayant une déficience motrice.

Les instituts pour jeunes déficients sensoriels accompagnent des enfants présentant une déficience auditive ou visuelle grave.

L'enquête interroge également les foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les enfants handicapés.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) interviennent, quant à eux, auprès d'enfants et d'adolescents essentiellement dans leurs différents lieux de vie et d'activité (domicile, école, etc.) ainsi que, parfois, dans les locaux du service, mais n'assurent pas d'hébergement. Ils apportent un soutien éducatif, thérapeutique et pédagogique individualisé.

### Les établissements de travail protégé et de formation professionnelle

Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) apportent aux personnes en situation de handicap une activité professionnelle et un accompagnement par le travail en milieu protégé, ou leur apportent un accompagnement médico-social pour s'insérer durablement dans le marché du travail.

Les établissements et services de pré-orientation (Espo) proposent une évaluation des capacités des travailleurs handicapés et un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.

Les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale des travailleurs handicapés et de leur assurer une formation qualifiante.

Les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros) accompagnent les personnes dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise dans l'élaboration de leur projet de vie personnelle.

### Les établissements centrés sur l'hébergement des adultes handicapés

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) accueillent des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) dont les foyers d'accueil médicalisés (FAM) ont pour vocation d'accueillir des personnes présentant une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les établissements d'accueil non médicalisés (EANM) sont destinés à l'hébergement de personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement à l'autonomie et à la participation sociale. Ce type de structure englobe les structures appelées précédemment les foyers d'hébergement, les foyers de vie et les foyers d'accueil polyvalent.

### Les autres types de structures pour adultes

Les établissements d'accueil temporaire ainsi que les établissements expérimentaux pour les adultes handicapés sont également enquêtés.

Les services d'accompagnement comprennent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah). Ils concourent au maintien à domicile des personnes handicapées et à la préservation de leur autonomie et de leurs activités sociales.

### Les établissements accompagnant à la fois des enfants, adolescents et adultes handicapés

Les lieux de vie sont des structures sociales ou médico-sociales de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif, d'enfants, d'adolescents et d'adultes, en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. Seuls les lieux de vie accompagnant des personnes handicapées sont enquêtés ici.

Les établissements expérimentaux visent à promouvoir des formes nouvelles d'accompagnement des personnes handicapées, notamment par l'établissement de partenariats et de réseaux.

paramédical est arrivé depuis moins d'un an fin 2022 ; ce n'est le cas que de 22 % du personnel médical. Inversement, sur l'ensemble des structures, la part des personnels de plus de cinq ans d'ancienneté est passée de 54 % en 2018 à 47 % en 2022, et celles des personnels de plus de dix ans d'ancienneté de 34 % à 32 % de l'ensemble des effectifs. 35 % des personnels des services généraux<sup>2</sup>, 34 % des personnels de direction, de gestion et d'administration, ainsi que 34 % de ceux du secteur éducatif pédagogique et social sont en fonction depuis plus de dix ans fin 2022, contre 26 % du personnel paramédical.

En outre, la part de professionnels intérimaires ou vacataires augmente, même si elle demeure très faible : de 0,1 % fin 2018, elle passe à 0,3 % fin 2022. Par ailleurs, 81 % des structures ont employé des stagiaires et 19 % ont eu recours à des bénévoles en 2022, des recours stables par rapport à 2018.

2. Agent de buanderie, agent de cuisine, ouvrier professionnel par exemple.

3. Le personnel enseignant est compris dans cette catégorie.

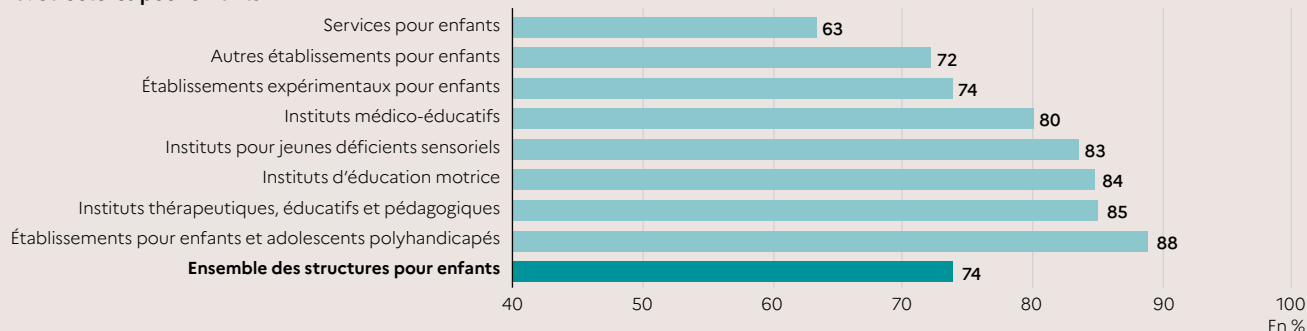
## Les femmes largement majoritaires

Parmi les professionnels accompagnant les personnes handicapées, les femmes représentent trois quarts des effectifs. Cette surreprésentation féminine concerne tous les types de structures, avec plus ou moins d'ampleur. Elle est plus marquée dans les établissements pour enfants polyhandicapés (84 %), les Sessad (83 %) ainsi que dans les « autres établissements pour enfants » (82 %). À l'inverse, les établissements et services d'aide par le travail (Esat) sont le seul type de structure à compter parmi leurs personnels presque autant d'hommes (48 %) que de femmes (52 %).

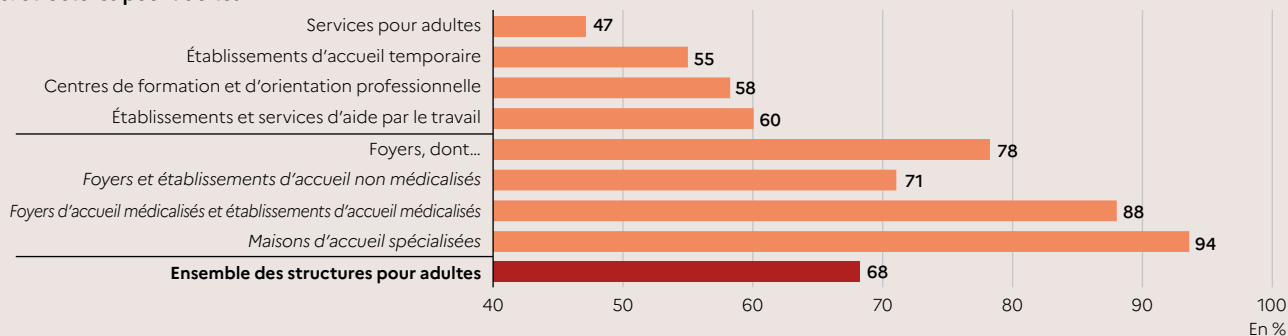
Les établissements et services accompagnant les personnes handicapées sont composés d'équipes pluridisciplinaires. Le personnel d'éducation, pédagogique et social<sup>3</sup> y est majoritaire avec 45 % des effectifs (graphique 2). Au sein de cette catégorie, on retrouve notamment des aides médico-psychologiques (14 %

## Graphique 1 Part de structures déclarant des difficultés de recrutement en 2022, selon la catégorie

### 1a. Structures pour enfants



### 1b. Structures pour adultes



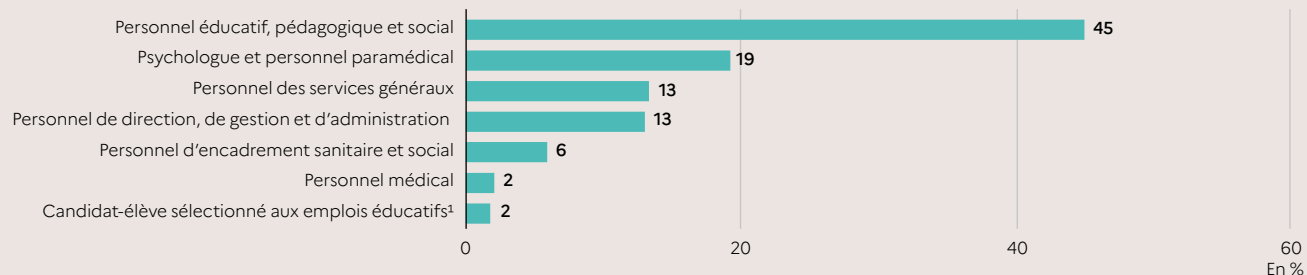
**Lecture** > En 2022, 94 % des maisons d'accueil spécialisées rencontrent des difficultés de recrutement.

**Champ** > Établissements et services pour personnes handicapées, hors établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie, France.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

> Études et Résultats n° 1307 © DREES

## Graphique 2 Répartition des personnels par type de fonction exercée



1. Personnel en formation ou en attente de formation.

**Lecture** > Au 31 décembre 2022, le personnel médical représente 2 % des salariés des établissements et services accompagnant les personnes handicapées.

**Champ** > Personnels exerçant en établissements et services pour personnes handicapées, France.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

> Études et Résultats n° 1307 © DREES

de l'ensemble), des éducatrices spécialisées<sup>4</sup> (9 %) ainsi que des monitrices éducatrices (6 %). 74 % de ce personnel d'éducation, pédagogique et social est féminin. Les psychologues et le personnel paramédical représentent 19 % des effectifs, parmi lesquelles les aides-soignantes (7 % de l'ensemble), les psychologues (3 %) et les infirmières (3 %) sont les plus représentées. 89 % des psychologues et du personnel paramédical est féminin. Le personnel de direction<sup>5</sup> (13 % des effectifs) est plus fréquemment féminin que la moyenne, avec 78 % de femmes.

La part des femmes est moins élevée au sein du personnel d'encadrement (68 %), des services généraux (62 %), mais surtout du personnel médical (51 %), qui ne représente toutefois que 2 % des effectifs de l'ensemble des structures.

## Les médecins sont nettement plus âgés que les autres professions

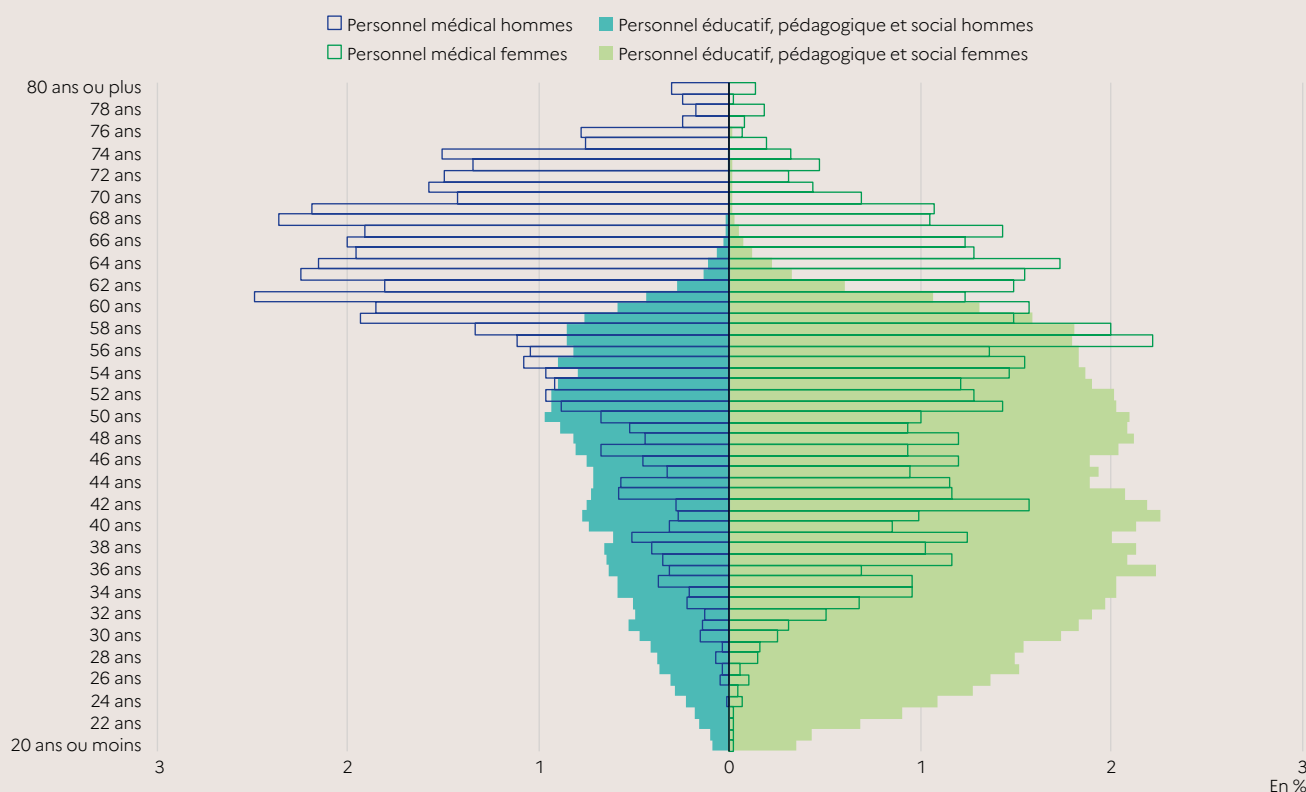
Fin 2022, les personnels des structures pour personnes handicapées sont âgés en moyenne de 44 ans, un âge stable par rapport à 2018. Les salariées sont un peu plus âgées dans les structures à vocation professionnelle (Esat et centres de formation et d'orientation professionnelle) où l'âge moyen atteint 47 ans.

Sur l'ensemble des structures, 7 % des personnels ont 60 ans ou plus. Deux fonctions ont des âges moyens plus élevés que les autres : tout d'abord le personnel médical a 57 ans en moyenne, alors que les âges moyens des autres professions sont compris entre 41 et 48 ans. Près de la moitié du personnel médical a 60 ans ou plus (47 %) en 2022, proportion stable par rapport à 2018,

4. Les noms des professions et catégories désignées au long de cette étude sont accordés au féminin lorsqu'ils désignent une majorité de femmes (accord de genre majoritaire).

5. Qui comprend les directeurs et directrices mais aussi le personnel de gestion et d'administration.

### Graphique 3 Répartition du personnel médical et du personnel éducatif, pédagogique et social selon l'âge et le sexe



**Lecture** > Au 31 décembre 2022, 1,9 % du personnel médical sont des hommes âgés de 60 ans ; 0,6 % du personnel éducatif, pédagogique et social sont des hommes âgés de 60 ans.

**Champ** > Personnels exerçant en établissements et services pour personnes handicapées, France.

**Source** > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

> Études et Résultats n° 1307 © DREES

et 13 % a 70 ans ou plus (*graphique 3*). Les personnels des services généraux sont aussi plus âgés que les autres : 12 % des personnes occupant ce type de fonction ont 60 ans ou plus.

À l'autre bout du spectre, 13 % des personnels ont moins de 30 ans, avec des écarts importants selon le type de fonction exercée : 20 % des psychologues et du personnel paramédical ont moins de 30 ans,

contre 1 % du personnel médical. En outre, 62 % des personnels en attente de formation ou en cours de formation, que l'on appelle les « candidats élèves », ont moins de 30 ans. ●



Télécharger les données associées à l'étude

**Mots clés :** Handicap Établissement pour adultes handicapés Établissement pour enfants handicapés Personnel médico-social

#### Pour en savoir plus

> L'ensemble de la documentation relative à l'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ES-Handicap), notamment son questionnaire, est disponible sur le site internet de la DREES.

> Des tableaux détaillés par catégorie de structure sont disponibles sur le site *open data* de la DREES.

> Bellamy, V. (2023). *Le handicap en chiffres*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

> Bellamy, V., Bergeron, T. (2022, novembre). 312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1247.

> Bergeron, T. (2022, mai). Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1231.

> Bergeron, T., Dauphin, L. (2020, novembre). L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018. DREES, *Études et Résultats*, 1170.

> Farges, A. (2024, juillet). L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : 20 000 places supplémentaires en quatre ans. DREES, *Études et Résultats*, 1306.

> Publications  
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> Open Data  
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> Nous contacter  
DREES-INFO@san.te.gouv.fr

> Contact presse  
DREES-PRESSE@san.te.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Drapeau Blanc

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@san.te.gouv.fr